

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ **CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET FINANCEMENT**

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Syndic de copropriété et administrateur de biens
- Aucun prérequis de connaissances nécessaire
- Prérequis techniques nécessaires : Disposer d'une connexion internet, d'une caméra et d'un micro fonctionnels

OBJECTIFS

- **Maîtriser les étapes d'un projet de rénovation énergétique pour conseiller au mieux les copropriétaires**
- Comprendre les enjeux globaux et le contexte réglementaire.
- Maîtriser les étapes d'un projet et les différents acteurs.
- Connaître l'ensemble des dispositifs financiers nationaux concernant les travaux.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Exposé animateur la projection de documents ou graphiques
- des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par M. Frédéric LORIOT : Expert dans le domaine de la gestion technique du patrimoine immobilier

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (30 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Les enjeux environnementaux le contexte réglementaire (1h30)

De la passoire thermique aux immeubles BBC : 48 ans d'évolution de la réglementation thermique

Pause (15 min)

La RE2020 : La nouvelle réglementation thermique et environnementale.
Le contexte réglementaire pour les immeubles de logements en copropriété.

Pause déjeuner (1h)

Dernière mise à jour : 1er décembre 2025

Ordonnancement des audits et des diagnostics : (2h)

- Le DPE 2021
- Le PPT (Plan Pluriannuel des Travaux)
- L'audit des performances énergétique
- Le DTG (Diagnostic Technique Global)

Pause (15 min)

Le financement de la rénovation (2h)

Les subventions et les prêts collectifs :

- MaPrimeRenov
- La tva à taux réduit
- Les Eco-prêts à taux zéro
- Les sociétés de tiers-financement
- Le CEE

Conclusion de la formation (30 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270€ HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.